

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 03 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le dix novembre deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Aménagement du centre bourg
- 2 - Comptes R.P.I.
- 3 - Décision modificative - Budget commune
- 4 - Remboursement des frais de déplacements des agents communaux
- 5 - Investissements 2018
- 6 - Tarif assainissement 2018

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, le dix novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier GENDRON, Maire.

Étaient présents : M. Didier GENDRON, Mme Brigitte RUAULT, M. Joël TESTIER, M. Sébastien LÉVÊQUE, M. David GOUGEON, Mme Sylvie GUIARD, M. Jürgen VERLEUR, M. Emmanuel VIOT, M. Philippe PLU, Mme Maryline GÉNIER, M. Christophe LIVET, M. François BERSON, M. Rudy OSMONT.

Était absente excusée : Mme Annick COLIN

Était absente non excusée : Mme S. GAREL

Secrétaire de séance : M. François BERSON

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 13 octobre 2017 a été approuvé à l'unanimité

1 - AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire informe les membres que la signalétique des stationnements se fera semaine 46 et que l'installation de la passerelle en bas de la rue d'Anjou se fera également courant novembre ainsi que les plantations.

2 - COMPTES R.P.I.

Une réunion avec les élus du Bignon-du-Maine aura lieu le mercredi 15 novembre afin d'établir les comptes du R.P.I. pour l'année scolaire 2016-2017.

3 - DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNE

Aucune décision modificative pour le budget commune n'est à prendre.

4 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES AGENTS

COMMUNAUX

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal décident d'allouer à l'agent administratif, les indemnités kilométriques pour les besoins du service, sur les bases de la tarification en vigueur : 0.25 euros/km pour 520 km soit la somme de 130.00 euros et autorisent Monsieur le Maire à effectuer ces règlements.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal décident d'allouer à l'agent technique, les indemnités kilométriques pour les besoins du service, sur les bases de la tarification en vigueur : 0.25 euros/km pour 322 km soit la somme de 80.50 euros et autorisent Monsieur le Maire à effectuer ces règlements.

5 - INVESTISSEMENTS 2018

Les projets d'investissements pour l'année 2018 sont :

- Travaux d'aménagement rue du Maine
- Peinture, plafond de la salle polyvalente
- Acquisition de terrain pour un futur lotissement
- Commerce (lancer une étude de faisabilité)

6 - TARIF ASSAINISSEMENT 2018

A compter du 1^{er} janvier 2018, le budget assainissement collectif sera transféré à la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez.

Cependant, la Communauté de Communes n'a pas le pouvoir de fixer les tarifs pour l'année 2018. En conséquence, les membres du Conseil Municipal décident d'augmenter de 2% l'abonnement ainsi que le prix de M³ consommé.

La redevance annuelle 2018 s'appliquera, comme suit :

Forfait annuel	53.62 €
Tarif appliqué par M ³ , consommés	0.68 €

Le Conseil Municipal charge le Maire de l'application de cette décision et l'autorise à signer les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

1 - PARAPHEUR ELECTRONIQUE

Le CDG53 met à disposition par le biais de l'association ADULLACT, promouvant les logiciels libres utiles aux missions de service public, l'utilisation d'outils permettant, entre autres, la mise en œuvre de la signature électronique pour la comptabilité appelé « i-parapheur ».

Une cotisation annuelle basée sur le nombre d'habitants : 543 habitants x 0.050€ = **27.15€**

TTC incluant le i-parapheur sera acquittée auprès du CDG53. Ce montant est applicable et non révisable sur la totalité de la durée de la convention. Cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la présentation et le cout de l'adhésion au logiciel i-parapheur : 27.15 € TTC par an,
- **AUTORISE** le maire à la signer la convention d'adhésion au logiciel i-parapheur

2 - ACHATS JEUX GARDERIE

Suite à un dégât des eaux dans la classe maternelle, des jeux ont été abîmés. L'ATSEM a fait une demande pour pouvoir acheter de nouveaux jeux.

Après délibération et à l'unanimité, les conseillers donnent un avis favorable pour l'achat de jeux d'une valeur de et autorisent Monsieur le Maire à rembourser à Sonia LEBREC le montant des jeux achetés.

3 - ACHATS RIDEAUX ECOLE PRIMAIRE

Les rideaux de l'école primaire sont très abîmés. Une demande de devis a été faite auprès de la société Michel MERIENNE. Le montant de la fourniture des rideaux s'élèverait à 1 154.40€TTC.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cet achat d'un montant de 1 154.40€TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

4 - CARRIERE BAGLIONE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la prochaine session du comité de suivi « La Bretonnière » qui aura lieu le mardi 19 décembre 2017 à 16h30.

5 - ASSURANCES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la Communauté de Communes a lancé une consultation auprès des sociétés d'assurance afin d'obtenir des tarifs compétitifs. Une analyse des offres a été faite le lundi 6 novembre. Groupama a remporté l'appel d'offres pour les dommages aux biens, les véhicules à moteur et l'auto collaborateurs et la SMACL pour la responsabilité civile et la protection juridique.

6 - VOIRIE

L'égouttage des chemins est en cours de réalisation tandis que les travaux de point à temps, curage et broyage des branches sont effectués.

7 - NOËL

Des petits sapins de Noël seront installés et les décorations seront mises par les enfants en accord avec les associations AMB et Familles Rurales.

Pour information :

- Commission finances : Mardi 21 novembre à 18h30
- Prochaine réunion de conseil : Vendredi 01 décembre à 20h30

Séance levée à 21h45